

TRIMATON EXTRA

Date d'émission 02-nov.-2012

Date de révision 28-mars-2017

Numéro de révision: 3

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	ZAA01
Nom du produit	TRIMATON EXTRA
Synonymes	-
Substance pure/préparation	Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Fumigant
-------------------------	----------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur	UPL France Energy Park 132-190 Boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00 e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com
Adresse e-mail	fds.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - H290
Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4 - H302
Acute Toxicity - Vapours	Catégorie 4 - H332
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1 - H314
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - H317
Cancérogénicité	Catégorie 2 - H351
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - H361
STOT - exposition répétée	Catégorie 2 - H373
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H332 - Nocif par inhalation

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P405 - Garder sous clé

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir, P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P391 - Recueillir le produit répandu
 P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

La consommation de boissons alcoolisées peut amplifier les effets toxiques

3. Composition/informations sur les composants

3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Metam-sodium	Present	137-42-8	30 - 40	-	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H332) Carc. 2 (H351) Repr. 2 (H361) STOT RE 2 (H373) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH031) (EUH401)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau NE PAS faire vomir En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette Traiter les symptômes Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ceinture et bande abdominale. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente
Inhalation	Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée Amener la victime à l'air libre En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées
Nausées
Rougeur
Éruptions cutanées

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils généraux pour les dithiocarbamates
Biosurveillance possible en cas d'exposition chronique : taux de TTCA dans l'urine en fin de journée de travail/de semaine.
Prise de sang pour les effets différés : examen du foie, de la fonction rénale, de la fonction thyroïdienne.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Dioxyde de carbone (CO2)
Jet d'eau
Agent chimique sec
mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques: Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone, Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection
Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements
Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques
Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver bien fermé, au frais et au sec

Ne pas entreposer près d'acides forts

Conserver à une température inférieure à 35 °C

Ne pas réutiliser les récipients vides

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	lunettes de sécurité à protection intégrale. écran facial.
Protection de la peau	Porter un équipement de protection adéquat. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques.
Protection des mains	Gants néoprène.
Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle ABEKP3.
Autres équipements de protection	<p>- Pour protéger l'opérateur, porter :</p> <p>Pulvérisateurs à rampe ou à jet projeté :</p> <p>pendant le mélange/chargement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; - Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ; - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ; - Protections respiratoires certifiées : demi masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387) - Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3 pendant l'application – <p>Si application avec tracteur avec cabine</p> <p>Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;</p> <p>Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;</p> <p>Si application avec tracteur sans cabine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ; - Protections respiratoires certifiées : demi masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387) <p>pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; - Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant -EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée - Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ; - Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3 <p>- Pour protéger le travailleur, porter :</p>

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir les matériaux incompatibles.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Corrosif pour les métaux.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur

10.5 Matières incompatibles

Se décompose en présence d'acides forts. Corrosif pour les métaux.

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Des vapeurs de (d') MITC peuvent se libérer pendant la mise en oeuvre. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Oxydes de carbone. Disulfure de carbone. Sulfure d'hydrogène (H₂S).

11. Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Effets locaux****Inhalation****Contact oculaire****Contact avec la peau****Ingestion**

Nocif par inhalation.

Corrosif, Provoque des lésions oculaires graves.
corrosif, (lapin).

NOCIF PAR INGESTION.

DL50 orale**DL50 cutanée****CL50 par inhalation**

896 mg/kg (rat)

> 2000 mg/kg (rat)

2.54 mg/l (rat)

Toxicité chronique**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.**Sensibilisation**

Sensibilisation cutanée. (cobaye).

Effets cancérogènes

Évidence limitée de cancérogénicité dans les études sur les animaux

Effets mutagènes

Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

Effets sur la reproduction

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles

Paroi nasale. rein. foie. Vessie.

Symptômes

nausées, Céphalées

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 0.56 mg/l
 EC50/48h/Daphnia = 1-10 mg/l
 CL50/poisson/96 h = 0.10-100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans les sols

log Koc : < 50.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)
 Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
Metam-sodium	Group I Chemical	High Exposure Concern

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
No de déchet suivant le CED	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
AUTRES INFORMATIONS	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport**ADR/RID**

14.1 N° ONU	UN3267
14.2 Nom d'expédition	Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a (Metam-sodium)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.6 Dispositions spéciales	274
Code de restriction en tunnel	(E)

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN3267
14.2 Nom d'expédition	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s (Metam-sodium)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6 Dispositions spéciales	274

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	UN3267
14.2 Nom d'expédition	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s (Metam-sodium)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.6 Dispositions spéciales	A3, A803

16. Autres informations**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H332 - Nocif par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Date de révision 28-mars-2017

Remarque sur la révision Sans objet

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité